

---

# VOYAGE EN ANGLETERRE 2019

## REUNION D'INFORMATION

### Novembre 2018

---



---

# Calendrier

---

**Novembre 2018** – *1<sup>e</sup> réunion*: informations générales et prévisionnelles

**Février 2019** – *2<sup>e</sup> réunion*: informations précises et définitives, remise des *copies* des documents.

***Dates du voyage :***

**Lundi 18 mars 2019** – Départ du collège

**Vendredi 22 mars 2019** – Retour au collège

---

## Objectifs pédagogiques

---

Ce séjour à Londres permettra aux élèves d'approfondir leurs connaissances du Royaume-Uni, et notamment de sa capitale, mégapole « européenne » riche de multiples facettes. Il permettra également une continuité et finalité de l'EPI cricket amorcé en 4<sup>ème</sup>.

Les élèves seront accueillis dans des familles. Cette immersion au sein d'un foyer anglais leur ouvrira les portes de la vie quotidienne des anglais.

Enfin ils pourront sur les temps libres découvrir en autonomie des quartiers commerçants et des magasins emblématiques de Londres.

---

# Productions attendues

---

## **Rédaction d'un carnet de voyage en anglais**

L'élève devra se focaliser sur des aspects de la culture anglaise, rassembler des éléments, prendre des photos. Dans une deuxième partie, il racontera ses expériences, ses visites, ses souvenirs.

---

# Premières informations

---

Voyagiste

la **ligue** de  
**l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

---

# Premières informations

---

## Programme prévisionnel:

### Jour 1 : LUNDI 18 MARS 2019

- 05 H 00 Mise en place de l'autocar devant l'établissement scolaire.  
05 H 30 Départ en direction de Coquelles.  
[Petit déjeuner à la charge des participants.](#)  
12 H 20 Convocation au péage du terminal Le Shuttle à Coquelles.  
[Déjeuner à la charge des participants.](#)  
13 H 20 Embarquement et traversée du tunnel.  
13 H 55 Débarquement à Folkestone et route vers Londres.  
A.Midi [Découverte libre de Canterbury.](#)  
16 H 30/17H Route vers Londres.  
19 H 00 Rendez-vous avec le correspondant local et les familles hôtesse.  
Répartition dans les familles. Dîner et nuit.

### Jour 2 : MARDI 19 MARS 2019

- [Petit déjeuner en famille.](#)  
08 H 00 Rassemblement et départ en excursion.  
Matin [Rendez-vous avec votre guide.](#)  
[Tour panoramique guidé de Londres.](#)  
Déjeuner panier repas préparé par la famille hôtesse.  
A.Midi [Visite de Camden Town.](#)  
19 H 00 Retour dans les familles. Dîner et nuit.

---

# Premières informations

---

## Jour 3 : MERCREDI 20 MARS 2019

- Petit déjeuner en famille.
- 08 H 00 Rassemblement et départ en excursion.  
Matin [Visite du Natural History Museum.](#)
- A.Midi Déjeuner panier repas préparé par la famille hôtesse.  
[Découverte de Londres à pied.](#)  
[Visite de Chelsea Stadium.](#)
- 19 H 00 Retour dans les familles. Dîner et nuit.

## Jour 4 : JEUDI 21 MARS 2019

- Petit déjeuner en famille.
- 08 H 00 Rassemblement et départ en excursion.  
Matin [Initiation d'une heure au cricket au Lord's Ground.](#)
- A.Midi Déjeuner panier repas préparé par la famille hôtesse.  
[Visite des Studios Warner à Watford.](#)
- 19 H 00 Retour dans les familles. Dîner et nuit.

---

# Premières informations

---

## Jour 5 : VENDREDI 22 MARS 2019

- Petit déjeuner en famille.
- 08 H 00 Rassemblement et départ en excursion.
- 10 H 00 Arrivée à Battle.
- 10 H 30 Visite de Battle Abbey (visite gratuite si réservée auprès d'English Heritage directement par l'enseignant)
- 12 H 45 Déjeuner fish and chips sur Hastings.
- 13 H 45 Route vers Folkestone.
- 14 H 50 Convocation au péage du terminal Le Shuttle à Folkestone.
- 15 H 50 Embarquement et traversée du tunnel.
- 17 H 55 Débarquement à Coquelles et route vers votre établissement scolaire.  
Dîner panier repas préparé par la famille hôtesse.
- 23 H 45 Arrivée devant l'établissement scolaire.



---

# Premières informations

---

## **HEBERGEMENT EN FAMILLES D'ACCUEIL ANGLOPHONES**

- De deux à quatre élèves par famille (filles et garçons séparés)
- Toutes les familles résident dans un périmètre raisonnable (1h maximum) et s'engagent à respecter les régimes alimentaires ou les situations particulières des élèves s'il y en a.

*A préciser dans la fiche d'inscription.*

---

# Premières informations

---

## DEVIS

### TARIFS ET CONDITIONS 2019

LONDRES en 5 jours/4 nuits - du 18 au 22 mars 2019

#### LE COUT DE VOTRE PROJET

Base 64 élèves + 5 accompagnateurs

330.70 € / personne sans gratuité

+ 9€

La garantie annulation tranquillité en cas d'une interdiction de voyager ou de refus d'autoriser le séjour ou le voyage, émanant d'une autorité de tutelle.

Prix par élève : 9 € ; franchise par élève car/bateau : 49 € ou avion/train : 99 €

#### Ce prix comprend :

- Le transport car au départ et retour de l'établissement scolaire avec un forfait kilométrique global pour le programme ci-joint, les relais, les parkings et péages inclus.
- Les passages shuttle pour les dates indiquées, hors dates rouges et noires,
- L'hébergement en famille (2 à 4 élèves par famille) en banlieue de LONDRES,
- La pension complète du dîner du jour d'arrivée sur place au déjeuner panier-repas du jour de départ.
- Les repas supplémentaires suivants : déjeuner fish and chips (report du panier-repas des familles au dîner).
- Les frais d'entrées et de réservation des visites suivantes : Tour panoramique guidé de Londres. Natural History Museum, Chelsea Stadium, initiation au cricket, Studios Harry Potter,
- Une gratuité chauffeur pour les mêmes prestations hébergement et pension que celles du groupe.
  - LES AVANTAGES DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT :
- Les assurances assistance rapatriement et responsabilité civile APAC et APAC Assistance OFFERT.
- Des numéros d'urgence 24h/24h LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT pendant votre séjour.
- 5 % de réduction pour les frères et sœurs, participant à un même voyage (hors transport)
- Un Blog et / ou une Messagerie Vocale dédiés à votre projet pour communiquer avec les parents.

---

# Conditions de candidature

---

- Etre élève en classe de 3<sup>e</sup>
- Avoir un comportement irréprochable au collège (travail et comportement)
- Participer aux actions menées pour récolter des fonds
- Montrer de l'intérêt pendant les cours d'anglais
- Remettre tous les documents dans les temps
- Fournir le règlement **total en 1 seule fois** (en 1, 2 ou 3 chèques)

---

# **LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES POUR PARTIR EN VOYAGE SCOLAIRE À L'ÉTRANGER.**

---

Document mis à jour le 5 janvier 2018.

## 1 - Avec des élèves de nationalité Française

(réf : circulaire Intérieur n°90- 00124 E du 11 mai 1990 et circulaire INT-MEN n°81-46 et n°81-252 du 9 juillet 1981)

### Voyages scolaires à destination...

	... d'un État membre de l'Union Européenne	... d'un État tiers à l'Union Européenne
Mineurs	<p><b>Un titre certifiant l'identité du mineur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• carte nationale d'identité</li><li>• passeport en cours de validité après accord des parents (cela dispense de l'autorisation parentale)</li><li>• passeport périmé de moins de 5 ans (avec autorisation parentale de sortie)</li><li>• passeport collectif jeune (accord européen sur la circulation des jeunes du 16.12.1961)</li><li>• passeport collectif établi sur la base d'une convention bilatérale (France-pays de destination), à vérifier auprès du consulat.</li></ul>	<p><b>Un titre certifiant l'identité du mineur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• carte nationale d'identité (acceptée dans les pays non communautaires, membres du Conseil de l'Europe)</li><li>• passeport en cours de validité après accord des parents (cela dispense de l'autorisation parentale)</li><li>• passeport collectif jeune (accord européen sur la circulation des jeunes du 16.12.1961) pour les États membres du Conseil de l'Europe hors Union européenne</li><li>• passeport collectif établi sur la base d'une convention bilatérale (France-pays de destination), à vérifier auprès du consulat.</li></ul>

## 2 - Avec des élèves ressortissants d'un autre État de l'Union européenne

Voyages scolaires à destination...

	... d'un État membre de l'Union Européenne	... d'un État tiers à l'Union Européenne
Mineurs	<p><b>Accord exprès d'un détenteur de l'autorité parentale</b></p> <p><i>La préfecture n'a pas compétence pour viser la sortie du territoire français d'un mineur étranger.</i></p> <p><b>Un titre certifiant l'identité du mineur.</b></p> <p><i>Cette obligation demeure malgré la libre circulation des personnes.</i></p>	<p><b>Accord exprès d'un détenteur de l'autorité parentale</b></p> <p><i>La préfecture n'a pas compétence pour viser la sortie du territoire français d'un mineur étranger.</i></p> <p><b>Un titre certifiant l'identité du mineur.</b></p> <p><i>Se renseigner auprès du consulat du pays de destination des exigences d'entrée et séjour pour la nationalité considérée.</i></p>

### 3 - Avec des élèves ressortissants d'un État tiers à l'Union européenne

(réf : décision du Conseil de l'Union européenne du 30 novembre 1994)

#### Voyages scolaires à destination...

	... d'un État membre de l'Union Européenne	... d'un État tiers à l'Union Européenne
Mineurs	<p><b>Accord exprès d'un détenteur de l'autorité parentale</b></p> <p><i>La préfecture n'a pas compétence pour viser la sortie du territoire français d'un mineur étranger.</i></p> <p><b>Un titre certifiant l'identité du mineur.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• passeport en cours de validité pour les mineurs régulièrement installés, accompagné :<ul style="list-style-type: none"><li>- d'un document de circulation pour étranger mineur</li><li>- ou d'un visa préfectoral de retour (un visa d'entrée peut être exigé)</li></ul></li><li>• liste collective valant document de voyage et visa d'entrée en application de la décision 94/795/JAI. Elle concerne tous les élèves.</li></ul>	<p><b>Accord exprès d'un détenteur de l'autorité parentale</b></p> <p><i>La préfecture n'a pas compétence pour viser la sortie du territoire français d'un mineur étranger.</i></p> <p><b>Un titre certifiant l'identité du mineur.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• passeport en cours de validité pour les mineurs régulièrement installés, accompagné :<ul style="list-style-type: none"><li>- d'un document de circulation pour étranger mineur</li><li>- ou d'un visa préfectoral de retour (un visa d'entrée peut être exigé)</li></ul></li></ul>

**Attention :**

- **L'autorisation de sortie du territoire (AST)** pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents (qui avait été supprimée entre 2012 et fin 2016) est à nouveau **OBLIGATOIRE depuis le 15 janvier 2017.**
- Pour les **voyages vers le Royaume-Uni**, les négociations avec l'Union Européenne suite au Brexit étant en cours, il n'y a pour le moment aucun changement.



---

# Liste de documents pour dossier de candidature

---

## A RENDRE AU PLUS VITE

- Fiche de candidature
- Si la candidature est retenue, les 3 chèques (encaissés en novembre, décembre et février) seront à remettre à l'intendante à une date précise.

## A FOURNIR POUR LA REUNION n°2 DE FEVRIER

- Photocopie de la Carte d'Identité
- Photocopie de la [Carte Européenne d'Assurance Maladie](#)
- Autorisation parentale de sortie de territoire
- Photocopie de la CI du parent qui a signé l'autorisation
- Fiche de santé



(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

### 1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] à (lieu de naissance) : \_\_\_\_\_  
Pays de naissance : \_\_\_\_\_

### 2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : \_\_\_\_\_  
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] à (lieu de naissance) : \_\_\_\_\_  
Pays de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :  
 Père  Mère  Autre (préciser) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie  
Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_  
Téléphone (recommandé) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Courriel (recommandé) : \_\_\_\_\_

### 3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] inclus.  
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.  
Exemple : une autorisation signée le 1<sup>er</sup> septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

### 4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »<sup>(1)</sup> :  
DATE : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

<sup>(1)</sup> Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

### 5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION<sup>(1)</sup> :

Type de document (cocher la case) :  Carte nationale d'identité  Passeport  Autre  
(Préciser : \_\_\_\_\_)<sup>(2)</sup>  
Délivré(e) le : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Par (autorité de délivrance) : \_\_\_\_\_

<sup>(1)</sup> La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

<sup>(2)</sup> Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

---

## A venir...

---

- Détails sur le voyage (horaires, programme, ...)
- Documents administratifs CERFA par email si besoin
- Liste pour préparer le trousseau/ la valise
- Conseils pour bien préparer son voyage